

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 270

5 février 2013

### SOMMAIRE

<b>ACDSI S.A.</b> .....	<b>12951</b>	<b>Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg)</b>	
<b>Altice VII S.à r.l.</b> .....	<b>12960</b>	<b>S.à r.l.</b> .....	<b>12952</b>
<b>APF Holding S.A. - SPF</b> .....	<b>12960</b>	<b>SEI-Société Européenne d'Investissements</b>	
<b>A.R.A. Engineering S.à r.l.</b> .....	<b>12951</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>12952</b>
<b>Art' Lux Voyages &amp; Evenements</b> .....	<b>12960</b>	<b>Sergio Cammi S.à r.l.</b> .....	<b>12916</b>
<b>Autogrill Europe Nord-Ouest S.A.</b> .....	<b>12951</b>	<b>SESA-Conseil</b> .....	<b>12952</b>
<b>Avanza S.à r.l.</b> .....	<b>12958</b>	<b>S-Gestion S.à r.l.</b> .....	<b>12956</b>
<b>Aviva Investors Luxembourg</b> .....	<b>12959</b>	<b>Société Civile Immobilière LEITESCH</b>	
<b>Belfius Financing Company</b> .....	<b>12958</b>	<b>BERG</b> .....	<b>12949</b>
<b>Berimor Investments S.à r.l.</b> .....	<b>12959</b>	<b>Société de Développement International</b>	
<b>Betafence Topco Holding</b> .....	<b>12959</b>	<b>et de Capitaux S.A.</b> .....	<b>12953</b>
<b>Brookfield Holding (NCC) S.à r.l.</b> .....	<b>12951</b>	<b>Société de Participations Etrangères S.A.</b>	
<b>Dentsply CE S.à r.l.</b> .....	<b>12939</b>	<b>(S.P.E. S.A.)</b> .....	<b>12955</b>
<b>Developole S.A., SPF</b> .....	<b>12929</b>	<b>Space Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>12953</b>
<b>ERF Glasgow S.à r.l.</b> .....	<b>12941</b>	<b>SRD Steel &amp; Pipe S.A.</b> .....	<b>12953</b>
<b>ERF Paris No. 1 S.à r.l.</b> .....	<b>12931</b>	<b>Sunningdale Properties II S.A.</b> .....	<b>12953</b>
<b>Exchequer Multiflex SICAV-SIF</b> .....	<b>12939</b>	<b>SVP Mexico S.A.</b> .....	<b>12954</b>
<b>Flagstone Finance S.A.</b> .....	<b>12930</b>	<b>Sweeper Selector S.à r.l.</b> .....	<b>12952</b>
<b>Fleurs Passion</b> .....	<b>12940</b>	<b>Sweeper Selector S.à r.l.</b> .....	<b>12956</b>
<b>Fondation François d'Assise</b> .....	<b>12914</b>	<b>Swissval S.A.</b> .....	<b>12954</b>
<b>Fruiterroir S.à r.l.</b> .....	<b>12928</b>	<b>Swissval S.A.</b> .....	<b>12956</b>
<b>Galleo Investments S.à r.l.</b> .....	<b>12921</b>	<b>Swissval S.A.</b> .....	<b>12957</b>
<b>Glaridor S.A.</b> .....	<b>12921</b>	<b>Syscom S.A.</b> .....	<b>12954</b>
<b>Global Logistic Partners S.A.</b> .....	<b>12929</b>	<b>Teck Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>12954</b>
<b>Goldenstorm S.A.</b> .....	<b>12929</b>	<b>TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., Indus-</b>	
<b>GrandVision Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>12921</b>	<b>trie per le Telecomunicazioni</b> .....	<b>12955</b>
<b>H&amp;F Sensor Lux 1 S.à r.l.</b> .....	<b>12940</b>	<b>TEREOS Luxembourg</b> .....	<b>12955</b>
<b>Humboldt Multi Invest C SICAV</b> .....	<b>12930</b>	<b>Teufel Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>12954</b>
<b>Information Management International</b>		<b>THEIS Engineering S.à r.l.</b> .....	<b>12955</b>
<b>S.A.</b> .....	<b>12929</b>	<b>Toproof S.A.</b> .....	<b>12955</b>
<b>Roose Invest S.A.</b> .....	<b>12956</b>	<b>Toproof S.A.</b> .....	<b>12957</b>
<b>Sahos S.A.</b> .....	<b>12953</b>	<b>Trasteel Trading Holding S.A.</b> .....	<b>12957</b>
<b>SCG STE Maurice 2 S.à r.l.</b> .....	<b>12952</b>	<b>Trumpet SA</b> .....	<b>12958</b>
<b>Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg)</b>		<b>Ultra Consult S.A.</b> .....	<b>12957</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>12956</b>	<b>Umbrella Holdings</b> .....	<b>12957</b>

**Fondation François d'Assise, Fondation.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 50, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg G 192.

Comptes annuels au 31 décembre 2011

(approuvé par le Conseil d'Administration en date du 23/01/2012)

*Bilan au 31 décembre 2011  
(exprime en euros)*

ACTIF	NOTES	31.12.10	31.12.11
A. CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
B. FRAIS D'ETABLISSEMENT		-	-
C. ACTIF IMMOBILISE .....	2.1	-	-
I. Immobilisations incorporelles .....	2.1.1	-	-
II. Immobilisations corporelles .....	2.1.2	-	-
D. ACTIF CIRCULANT .....		2 512 026.15	2 633 429.16
I. Stocks .....	2.2	-	-
II. Créances .....	2.3	-	-
IV. Avoirs en banque, CCP, chèques et encaisse .....		2 512 026.15	2 633 429.16
E. COMPTES DE REGULARISATION		-	-
TOTAL ACTIF .....		<u>2 512 026.15</u>	<u>2 633 429.16</u>

*Bilan au 31 décembre 2011  
(Exprime en euros)*

PASSIF	NOTES	31.12.10	31.12.11
A. FONDS PROPRES		160 676.36	2 512 026.15
I. Capital .....	2.5	150 000.00	150 000.00
V. Résultats reportés .....	2.8	10 676.36	2 362 026.15
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		-	-
C. DETTES .....	2.4	-	34 500.00
E. BENEFICE DE L'EXERCICE .....		<u>2 351 349.79</u>	<u>86 903.01</u>
TOTAL PASSIF .....		<u>2 512 026.15</u>	<u>2 633 429.16</u>

*Compte de profits et Pertes pour l'exercice clôture au 31 décembre 2011  
(Exprime en euros)*

	NOTES	31.12.10	31.12.11
A. PRODUITS D'EXPLOITATION			
SOUS-TOTAL A		-	-
A'. CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Autres achats et charges externes .....		50 281.40	34 500.00
Impôts taxes et versements assimilés .....		27.00	337.57
Frais de personnel		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Autres charges d'exploitation		-	-
SOUS-TOTAL A' .....		<u>50 308.40</u>	<u>34 837.57</u>
A-A' RESULTAT D'EXPLOITATION .....		<u>50 308.40</u>	<u>34 837.57</u>
B. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (Reprise) .....	2.6	-	-
C. PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés .....		<u>15 920.69</u>	<u>26 954.58</u>
SOUS-TOTAL C .....		<u>15 920.69</u>	<u>26 954.58</u>
C'. CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées		-	-
SOUS-TOTAL C'		-	-

C-C' RESULTAT FINANCIER		15 920.69	26 954.58
RESULTAT COURANT (A+B+C)-(A'+C') .....		- 34 387.71	- 7 882.99
D. IMPOTS SUR LE RESULTAT		-	-
E. PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	2.7	2 385 737.50	94 786.00
E. CHARGES EXCEPTIONNELLES		-	-
E-E' RESULTAT EXCEPTIONNEL .....		<u>2 385 737.50</u>	<u>94 786.00</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE .....		<u>2 351 349.79</u>	<u>86 903.01</u>

### Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2011

**Note 1. Généralités.** La Fondation François d'Assise ("la Fondation") a été constituée le 3 mars 2008 conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les fondations sans but lucratif et approuvée par arrêté grand-ducal le 22 juillet 2008. La durée de la Fondation est illimitée. Le siège social de la Fondation est établi à Luxembourg.

La Fondation a pour objet:

- la promotion, le soutien, la création et la sauvegarde d'institutions d'accueil, d'hébergement et de soins pour personnes âgées, dépendantes ou handicapées, la promotion de l'encadrement religieux, social et culturel des personnes y accueillies avec la mission de faire perdurer les œuvres de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde dans l'esprit de ses fondateurs,
- le soutien de projets et initiatives oeuvrant dans le domaine social, thérapeutique et curatif ainsi que la promotion de structure de formation dans ces domaines.

**Note 2. Résumé des principales politiques comptables.** La Fondation respecte les principales politiques comptables suivantes:

#### 2.1 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition des actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminué des corrections de valeur calculées de manière à amortir la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée.

En cas de dépréciation durable, les éléments immobilisés dont l'utilisation est ou non limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

##### 2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au prix d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire au taux de 25 % par an.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

##### 2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties aux taux suivants:

- construction 2 %
- matériel de bureau 25 %
- mobilier 10 %

Les immobilisations corporelles de faible valeur sont intégralement prises en charge lors de l'acquisition.

#### 2.2 Stock

Les matières premières sont évaluées au coût de remplacement.

#### 2.3 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. La politique de la Fondation est d'établir, selon les circonstances et pour les montants déterminés par le Conseil d'Administration, des provisions spécifiques pour créances douteuses. Ces provisions sont déduites des postes d'actif concernés.

#### 2.4 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

#### 2.5 Dons et subventions en capital

Les dons et subventions en capital qui ne présentent pas un caractère de subventions d'investissement ou de dons ou de subventions d'exploitation, sont comptabilisés directement dans les fonds propres.

Un premier apport de 150.000 Euro a été fait le 17 décembre 2008 par l'A.s.b.l. Homes pour personnes âgées de la Congrégation des Franciscaines de la miséricorde.

#### 2.6 Subventions d'investissement

Les subventions destinées au financement d'immobilisations sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Les subventions d'exploitation destinées à la mise en sécurité, l'aménagement et l'équipement des maisons de soins sont portées au compte de profits et pertes au fur et à mesure de leur utilisation.

### Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2011

#### 2.7 Dons et subventions d'exploitation

Les dons et subventions d'exploitation destinés au financement des activités courantes de l'Association sont portés au compte de profits et pertes de l'année à laquelle ils se rapportent.

Le tableau suivant résume les dons reçus pour les différentes maisons de l'A.s.b.l. Homes pour personnes âgées de la Congrégation des Franciscaines de la miséricorde:

	2010	2011
Home St François Clervaux . . . . .	5.025,00 €	11.052,50 €
Home St François Grevenmacher . . . . .		2.002,50 €
Home Sacré Cœur . . . . .	1.485,00 €	16.659,50 €
Home Mamer . . . . .		6.412,50 €
Home St Joseph . . . . .	18.660,00 €	26.366,00 €
Home St François Redange . . . . .	10.567,00 €	22.793,00 €
Libéralités sans affectation spécifique . . . . .	2.350.000,00 €	9.500,00 €
Total . . . . .	2.385.737,00 €	94.786,00 €

#### 2.8 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est systématiquement affecté aux fonds propres.

#### 2.9 Conversion des soldes en devises

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en Euro (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

#### Budget 2012

approuvé par le Conseil d'Administration 23/01/2012

Charges		Produits	
2 000,00 €	Frais de fonctionnement	Dons . . . . .	70 000,00 €
80 000,00 €	Aménagement extérieur bénéficiaire Home st Joseph Mersch	Intérêts . . . . .	25 000,00 €
30 000,00 €	Escalier bénéficiaire Home St François Grevenmacher		
112 000,00 €	Total	Total . . . . .	95 000,00 €
- 17 000,00 €	Perte		

Référence de publication: 2012169604/142.

(120223706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

### Sergio Cammi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 173.701.

#### STATUTS

L'an deux mille douze,

Le onze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Alberto Piercarlo CAMMI, entrepreneur, né le 28 juillet 1958 à Brescia (Italie), demeurant à I-25012 Calvisano, 2, via 2 Giugno,

2) Monsieur Andrea CAMMI, entrepreneur, né le 5 avril 1969 à Brescia (Italie), demeurant à I-25012 Calvisano, 39, via Isorella,

3) Monsieur Carlo CAMMI, entrepreneur, né le 26 mai 1972 à Montichiari (Italie), demeurant à I-25080 Manerba del Garda, 7, via Gazzolo,

4) Monsieur Claudio Alessandro CAMMI, entrepreneur, né le 28 août 1960 à Brescia (Italie), demeurant à I-25012 Calvisano, 16, via Isorella.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra également exercer la gestion de la trésorerie du groupe.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "SERGIO CAMMI S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,00), représenté par quinze millions (15.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales ne sont transférables à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Lorsque l'acquéreur conjoint, ascendant ou descendant est un associé, la cession est libre, sauf pour le droit de chacun des associés d'acquiescer les parts sociales aux mêmes conditions.

Lorsque l'acquéreur conjoint, ascendant ou descendant est un non-associé, les parts sociales ne sont transférées qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de cession et/ou de transmission de parts sociales (cessions, donations, échanges, apports, fusions, scissions, etc.) à un tiers ou à un conjoint, ascendant ou descendant (hormis le cas où le conjoint, l'ascendant, le descendant ou l'héritier est un associé), à titre onéreux ou à titre gratuit, le cédant adresse à la gérance, son projet de cession par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de présenter son projet et solliciter la réunion de l'assemblée générale extraordinaire en vue de statuer sur l'agrément à donner.

Dans cette lettre, le cédant doit notamment spécifier clairement:

- l'intention de céder ses parts;
- le nombre de parts qu'il souhaite céder;
- le montant pour lequel il souhaite céder ses parts;
- l'identité du candidat à l'acquisition des parts.

Dans un délai de huit jours à compter de la notification, la gérance doit convoquer une assemblée générale des associés afin que celle-ci délibère sur le projet de cession.

L'agrément est acquis une fois obtenu le consentement en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La décision de la société est notifiée au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si aucune réponse n'a été donnée par la société dans le délai de trois mois à compter de la notification faite par le cédant à la société, l'agrément est réputé acquis et la cession peut être réalisée librement dans le délai d'un mois à compter de l'agrément; à défaut de cession dans ce délai, le cessionnaire doit, à nouveau, être soumis à l'agrément des associés.

En cas de refus, le cédant peut se rétracter ou forcer les associés à racheter ou à faire racheter ses parts ou la société peut décider d'une réduction de capital social.

Cette acquisition par les associés ou le tiers agréé doit se faire dans un délai de trois mois renouvelable une fois par le gérant. La valeur des parts cédées est déterminée à l'amiable, ou à défaut d'accord, par le Tribunal du siège social aux conditions que cette valeur soit calculée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du dernier bilan ou de celui des deux dernières années.

En cas de cession pour cause de mort aux héritiers réservataires ou testamentaires et aux bénéficiaires d'institutions testamentaires, le cessionnaire adresse à la gérance la requête d'agrément, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans cette lettre, le cessionnaire doit notamment spécifier clairement sa qualité d'héritier ou de bénéficiaire d'institutions testamentaires et le nombre de parts qu'il serait légitimé à acquérir.

Dans un délai de huit jours à compter de la notification, la gérance doit convoquer une assemblée générale des associés afin que celle-ci délibère sur le projet de cession.

L'agrément est acquis une fois obtenu le consentement en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social sans compter les parts sociales du défunt.

La décision de la société est notifiée au cessionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si aucune réponse n'a été donnée par la société dans le délai de trois mois à compter de la notification faite par le cessionnaire à la société, l'agrément est réputé acquis.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé de cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée au gérant par l'exploit d'huissier.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux. Le prix de rachat sera déterminé à l'amiable, ou à défaut d'accord, par le Tribunal du siège social aux conditions que ce prix soit calculé sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du dernier bilan ou de celui des deux dernières années.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Si sont nommés deux ou plus gérants, ils forment le conseil des gérants. Le conseil des gérants a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil des gérants peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant uniquement la gestion journalière de la société à deux gérants conjointement. Le conseil des gérants se réunit uniquement à Luxembourg et il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est personnellement présente. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. A moins que les présents statuts ou l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Toute restructuration ou vente de participations dans la société contrôlée à 51%, nécessite l'autorisation préalable d'une majorité absolue des votes des associés.

Le conseil de gérance se réunit à la première demande d'un de ses membres. Le secrétaire se charge de convoquer une réunion dans les deux semaines après avoir reçu une demande de réunion. En cas de réunion d'urgence, la réunion se tiendra au cours des trois prochains jours ouvrables.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

La société s'engage à indemniser tout gérant des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente de gérant de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Les tribunaux luxembourgeois sont seuls compétents pour trancher tout litige auquel il pourrait donner lieu dans le cadre des présents statuts.

*Souscription et Libération:*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit, en application de la directive du conseil du 23 juillet 1990 (90/434/CEE) concernant le régime fiscal commun applicable aux apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'États membres différents:

1) Monsieur Alberto Piercarlo CAMMI, prénommé, trois millions sept cent onze mille cinquante-sept parts sociales . . . . .	3.711.057
entièrement libérées, soit trois millions sept cent onze mille cinquante-sept euros (EUR 3.711.057,00) en capital, assorties d'une prime d'émission de quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-et-onze euros (EUR 89.871,00),	
2) Monsieur Andrea CAMMI, prénommé, trois millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-trois parts sociales. . . . .	3.788.943
entièrement libérées, soit trois millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 3.788.943,00) en capital, assorties d'une prime d'émission de quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-six euros (EUR 91.756,00),	
3) Monsieur Carlo CAMMI, prénommé, trois millions sept cent onze mille cinquante-sept parts sociales . . . . .	3.711.057
entièrement libérées, soit trois millions sept cent onze mille cinquante-sept euros (EUR 3.711.057,00) en capital, assorties d'une prime d'émission de quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-et-onze euros (EUR 89.871,00),	
4) Monsieur Claudio Alessandro CAMMI, prénommé, trois millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-trois parts sociales . . . . .	3.788.943
entièrement libérées, soit trois millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 3.788.943,00) en capital, assorties d'une prime d'émission de quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-six euros (EUR 91.756,00),	
Total: quinze millions de parts sociales . . . . .	15.000.000

Les parts sociales ont été intégralement libérées par les apports en nature et les apports en numéraire décrits ci-après:

*Description des apports:*

1) Monsieur Alberto Piercarlo CAMMI, prénommé, déclare libérer intégralement trois millions sept cent onze mille cinquante-sept (3.711.057) parts sociales par:

- un apport en nature consistant en trois mille deux cent quarante (3.240) actions sur un total de treize mille cinq cents (13.500) actions de la société en commandite par actions de droit italien, "CAMMI FRATELLI DI ALBERTO CAMMI & C. S.A.P.A.", avec siège social à I-20121 Milan, 2, via Cernaia, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 08014290962, pour un montant de trois millions trois cent six mille cent vingt euros (EUR 3.306.120,00),

- un apport en numéraire d'un montant de quatre cent quatre mille neuf cent trente-sept euros (EUR 404.937,00), assorti d'une prime d'émission de quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-et-onze euros (EUR 89.871,00), soit d'une valeur totale de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent huit euros (EUR 494.808,00),

2) Monsieur Andrea CAMMI, prénommé, déclare libérer intégralement trois millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-trois (3.788.943) parts sociales par:

- un apport en nature consistant en trois mille trois cent huit (3.308) actions de la société "CAMMI FRATELLI DI ALBERTO CAMMI & C. S.A.P.A.", prénommée, pour un montant de trois millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent sept euros (EUR 3.375.507,00),

- un apport en numéraire d'un montant de quatre cent treize mille quatre cent trente-six euros (EUR 413.436,00), assorti d'une prime d'émission de quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-six euros (EUR 91.756,00), soit d'une valeur totale de cinq cent cinq mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 505.192,00),

3) Monsieur Carlo CAMMI, prénommé, déclare libérer intégralement trois millions sept cent onze mille cinquante-sept (3.711.057) parts sociales par:

- un apport en nature consistant en trois mille deux cent quarante (3.240) actions de la société "CAMMI FRATELLI DI ALBERTO CAMMI & C. S.A.P.A.", prénommée, pour un montant de trois millions trois cent six mille cent vingt euros (EUR 3.306.120,00),

- un apport en numéraire d'un montant de quatre cent quatre mille neuf cent trente-sept euros (EUR 404.937,00), assorti d'une prime d'émission de quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-et-onze euros (EUR 89.871,00), soit d'une valeur totale de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent huit euros (EUR 494.808,00),

4) Monsieur Claudio Alessandro CAMMI, prénommé, déclare libérer intégralement trois millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-trois (3.788.943) parts sociales par:

- un apport en nature consistant en trois mille trois cent huit (3.308) actions de la société "CAMMI FRATELLI DI ALBERTO CAMMI & C. S.A.P.A.", prénommée, pour un montant de trois millions trois cent soixante-quinze mille cinq cent sept euros (EUR 3.375.507,00),

- un apport en numéraire d'un montant de quatre cent treize mille quatre cent trente-six euros (EUR 413.436,00), assorti d'une prime d'émission de quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-six euros (EUR 91.756,00), soit d'une valeur totale de cinq cent cinq mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 505.192,00).

L'existence et la valeur totale des apports en nature sont expressément reconnues par les associés. La preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentaire par des déclarations d'apport et de valorisation datées du 10 décembre 2012, et par un extrait du registre de commerce de la société "CAMMI FRATELLI DI ALBERTO CAMMI & C. S.A.P.A.", prénommée, lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur", seront annexés au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

Les apports en numéraire d'un montant de un million six cent trente-six mille sept cent quarante-six euros (EUR 1.636.746,00), assortis d'une prime d'émission de trois cent soixante-trois mille deux cent cinquante-quatre euros (EUR 363.254,00), soit d'une valeur totale de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), se trouvent dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentaire.

*Disposition transitoire:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

*Evaluation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de cinq mille neuf cents euros (EUR 5.900,00).

*Assemblée générale extraordinaire:*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. - Le nombre des membres du conseil des gérants est fixé à trois (3).

2. - Sont nommés membres du conseil des gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Andrea CAVALIERE, dirigeant d'entreprise, né le 4 mars 1960 à Piacenza (Italie), demeurant à I-25100 Brescia, 13/c, via Armando Diaz,

b) Monsieur Patrizio AUSILIO, dirigeant d'entreprise, né le 20 septembre 1964 à Monza (Italie), demeurant à L-8048 Strassen, 10, rue du Dix Septembre,

c) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.

3. - Le siège social est fixé à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. P. Cammi, A. Cammi, C. Cammi, C. A. Cammi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 60062. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170093/236.

(120223738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

**Galleo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 173.543.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 5 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Mittal Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B102046 .....	12.500
Total .....	12.500

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Galleo Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013000884/21.

(130000307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**GrandVision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.818.900,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 125.707.

EXTRAIT

Par contrat de transfert de parts sociales du 28 décembre 2012, GrandVision Optique International S.A. a cédé la totalité des trente-huit mille cent quatre-vingt-neuf (38.189) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à GrandVision S.A., une société anonyme établie sous les lois de France, ayant son siège social au 17, avenue George V, 75008 Paris, France et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 3216786900/00694 ("GrandVision S.A.").

En conséquence, GrandVision S.A. détient, à ce jour, l'ensemble des trente-huit mille cent quatre-vingt-neuf (38.189) parts sociales de la Société, et est son associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000889/18.

(120226662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Glaridor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.808.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX-NEUF DECEMBRE.

Par devant nous Maître Cosita DELVAUX, notaire résident à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Ridleys Capital Limited, une International Business Company régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est situé à Vanterpoll Plaza, PO Box873, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1448892, en sa qualité d'actionnaire unique («l'Actionnaire Unique») de la société Joliette Resources Limited, une International Business Company régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 334912, dont le siège social est situé à Mill Mall, PO Box 964, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, (la «Société»),

dûment représenté par Maître Claude Medernach, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012 à Genève.

Cette procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Maître Claude Medernach, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme secrétaire Mademoiselle Sabrina Hajek, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée générale élit Maître Claude Medernach prémentionné, en qualité de scrutateur.

Le bureau de l'assemblée générale ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Approbation de la décision de l'Actionnaire Unique concernant le transfert du siège social et du centre des intérêts principaux de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Luxembourg et concernant l'adoption de la nationalité luxembourgeoise à partir du 31 décembre 2012;

2. Conversion de l'unité monétaire du dollar américain (USD) vers l'euro (EUR);

3. Détermination du premier exercice social de la Société;

4. Changement de la dénomination de la Société;

5. Adoption et, dans la mesure requise, refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise à partir du 31 décembre 2012;

6. Nomination des membres du conseil d'administration de la Société;

7. Désignation du commissaire aux comptes de la Société;

8. Détermination du siège social de la Société; et

9. Divers.

II. Que le nom de l'Actionnaire Unique présent, le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'Actionnaire Unique figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, l'Actionnaire Unique, ou le mandataire de l'Actionnaire Unique représenté, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire, réunissant la totalité des actions émises par la Société, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour;

IV. Que l'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée générale et l'actionnaire unique présent ou représenté déclarant qu'il a reçu notification et qu'il a eu connaissance au préalable de l'ordre du jour, de sorte qu'il a pu être dispensé des formalités de convocation.

L'Actionnaire Unique adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à partir du 31 décembre 2012.

L'Actionnaire Unique décide de faire adopter la nationalité luxembourgeoise à la Société.

Préalablement à l'adoption de cette résolution, l'Actionnaire Unique a adopté la même résolution aux Iles Vierges Britanniques au siège de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de convertir le capital social de la Société du dollar américain vers l'euro et de le porter à un montant de trente deux mille cinq cent quatorze euros (EUR 32.514,-).

L'Actionnaire Unique décide d'approuver le rapport établi le 18 décembre 2012 par le réviseur indépendant, A3T S.A., réviseur d'entreprises agréé, immatriculé au Luxembourg et dont la conclusion se lit comme suit:

«Sur base des diligences effectuées, rien n'est venu à notre attention qui pourrait nous amener à estimer que l'actif net de la Société au 13 décembre 2012 soit inférieur au capital souscrit de EUR 31.000,-

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société à Luxembourg et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

#### *Troisième résolution*

L'exercice social actuellement en cours commence au jour des présentes et prendra fin le trente et un décembre deux mille treize.

#### *Quatrième résolution*

La dénomination de la Société est désormais «GLARIDOR S.A.».

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier les statuts de la Société en vue de leur mise en conformité avec le droit luxembourgeois conformément à la résolution adoptée aux Iles Vierges Britanniques le 29 novembre 2012.

Après modification, les statuts de la Société s'établissent désormais comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.**

1. Le nom de la société est GLARIDOR S.A. (la «Société»).
2. Lorsque la Société sera considérée comme une société de droit luxembourgeois, elle sera constituée sous la forme d'une «société anonyme» luxembourgeoise.

#### **Art. 2. Siège social - Durée de la Société.**

1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou, dans le cas d'un administrateur unique («l'Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique.
3. Le siège social de la Société pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires («l'Assemblée Générale»), prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.
4. Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.
5. Il peut être créé, par une décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
6. La Société est constituée pour une durée illimitée.
7. La Société pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'Assemblée Générale prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet social.**

1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.
2. La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de bien immobiliers.
3. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
4. La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.
5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 4. Capital Social.**

1. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille cinq cent quatorze euros (EUR 32.514,-) représenté par deux (2) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de seize mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 16.257,-) chacune.
2. En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées.  
L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.
3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale prise dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 5. Registre des actionnaires.**

1. En cas d'émission d'actions nominatives, un registre des Actionnaires de la Société sera tenu par le Conseil d'Administration de la Société. Ce registre contiendra le nom et l'adresse de chaque Actionnaire, ainsi que la date d'acquisition de leurs actions, la date de la notification de l'acquisition et le montant payé pour chacune des actions.

2. Le nom et l'adresse des usufruitiers des actions devront également être inscrits sur le registre des Actionnaires, ainsi que la date à laquelle ils ont acquis leurs droits et la date à laquelle cette acquisition a été notifiée à la Société.

3. Le Conseil d'Administration doit tenir le registre des actionnaires à la disposition des Actionnaires au siège de la Société à Luxembourg.

#### **Art. 6. Actions.**

1. Les droits d'un Actionnaire sur les actifs et bénéfiques de la Société seront proportionnels au nombre des actions détenues par lui dans le capital social de la Société.

2. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

3. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

4. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Transfert des actions.**

1. Le transfert des actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire.

2. Le transfert des actions nominatives devra être notifié à la Société conformément aux règles relatives au transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil.

3. Le transfert des actions au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

#### **Art. 8. Gage et Usufruit.**

1. Tout Actionnaire est autorisé à gager ou à constituer un droit d'usufruit sur une ou plusieurs actions détenues par lui. Suite au démembrement de propriété, l'Actionnaire conservera la nue-propriété de ces actions et l'usufruitier en recevra l'usufruit.

2. Les stipulations de l'article 7 paragraphes 1 et 2 seront appliquées d'une manière analogue pour l'établissement ou le transfert d'un droit de gage ou d'usufruit sur une action.

3. Les droits de vote aux assemblées générales seront exercés exclusivement par le détenteur des actions, et ne pourront être confiés à l'usufruitier.

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

1. Les Actionnaires exercent leurs droits collectifs dans l'Assemblée Générale qui constitue l'un des organes de direction de la Société.

2. L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs les plus larges possibles pour instruire, réaliser ou ratifier les actes relatifs aux activités de la Société, dans les limites prévues par la Loi sur les Sociétés et par les présents Statuts.

#### **Art. 10. Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

1. Chaque Actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux Assemblées Générales lui seront adressées. Cette communication doit être faite par lettre recommandée, adressée au siège social de la Société.

Les adresses ainsi fournies par les Actionnaires titulaires d'actions nominatives seront inscrites sur le registre des actionnaires.

2. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration et se tiendra au lieu et à la date spécifiés dans la convocation.

L'Assemblée Générale peut également être convoquée sur demande écrite d'un ou de plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social libéré de la Société, adressée au Conseil d'Administration.

Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit être convoquée par le Conseil d'Administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de la demande, au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

3. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois d'avril à 15 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation.

4. Le Conseil d'Administration doit convoquer l'Assemblée Générale annuelle dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

5. Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les

convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

6. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social libéré de la Société peuvent demander au Conseil d'Administration l'ajout d'un ou de plusieurs éléments à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec avis de réception au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion.

7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et s'ils déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

8. Lorsque la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale. Ses décisions seront enregistrées sous la forme de procès-verbaux.

#### **Art. 11. Conduite de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

1. Un bureau doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'Assemblée Générale, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Actionnaires.

Le bureau doit s'assurer notamment que la réunion a lieu conformément aux règles applicables et, en particulier dans le respect des règles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires présents à l'Assemblée Générale décident qu'ils peuvent contrôler la régularité des votes, les Actionnaires peuvent à l'unanimité décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à la «personne unique qui assume le rôle de bureau».

2. Une liste de présence doit être établie pour toute Assemblée Générale.

3. Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

4. Sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés ou des présents Statuts, les résolutions prises en Assemblée Générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés. Aucun quorum n'est requis pour les Assemblées Générales des actionnaires, sauf disposition légale ou statutaire contraire. Les Actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Les abstentions et les votes blancs ne seront pas pris en compte.

5. Un Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en nommant une autre personne, actionnaire ou non, en tant que représentant, par procuration écrit et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication; une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

6. Tout Actionnaire qui participe à une Assemblée Générale par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication qui permet l'identification de cet Actionnaire et qui permettent à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns par rapport aux autres sur une base continue et de participer efficacement à la réunion, est réputé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet Actionnaire à cette réunion doit être enregistrée dans la liste de présence par le bureau de l'Assemblée Générale.

7. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires afin de prendre part à toute Assemblée Générale.

#### **Art. 12. Modification des Statuts.**

1. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée à une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une Assemblée Générale où au moins la moitié du capital social de la Société est présent ou représenté au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors de l'Assemblée Générale, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Les abstentions et les votes blancs ne seront pas pris en compte.

2. Les propositions de modifications aux présents Statuts seront jointes à la convocation.

**Art. 13. Minutes de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** Le bureau de toute Assemblée Générale doit établir les minutes de la réunion qui doit être signée par les membres du bureau de la réunion ainsi que par tout Actionnaire qui demande à le faire.

#### **Art. 14. Conseil d'Administration.**

1. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres (dont au moins un administrateur A et un administrateur B). Toutefois, si la Société est constituée d'un Actionnaire Unique, ou s'il est constaté à une Assemblée Générale que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul Actionnaire,

la Société pourra être gérée par un Administrateur Unique jusqu'à la tenue de la première Assemblée Générale suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un Actionnaire..

2. Chaque Administrateur est élu par l'Assemblée Générale ou par l'Actionnaire Unique le cas échéant, sans qu'il n'ait besoin d'être Actionnaire de la Société.

Les Administrateurs sont élus pour une période déterminée qui ne peut excéder six (6) ans.

Tout Administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif par l'Assemblée Générale.

3. Au cas où le poste d'un Administrateur devenait vacant à la suite d'un décès, d'une retraite, ou autre, les Administrateurs restant élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire l'un d'entre eux ou un autre Administrateur, pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale (cooptation).

#### **Art. 15. Fonctionnement du Conseil d'Administration.**

1. Le Conseil d'Administration doit choisir au sein de ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents au sein de ces mêmes membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui sera responsable de la tenue des minutes des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour de la réunion.

3. Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil d'Administration devra être donné, par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, à tous les Administrateurs au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence et devra être délivrée au mois vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue de la réunion.

4. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque Administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Une convocation n'est pas non plus requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration ou lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et renoncent expressément à la convocation.

5. Tout Administrateur peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration, en nommant un autre Administrateur en tant que mandataire, par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

6. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues au moyen d'une téléconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication semblable qui permet l'identification des Administrateurs et qui permettent à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns par rapport aux autres sur une base continue et de participer efficacement à la réunion. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à la réunion.

7. Le Conseil d'Administration peut agir ou délibérer valablement seulement si la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

8. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

9. Nonobstant les dispositions qui précèdent, à titre exceptionnel et lorsque l'urgence le commande, une décision du Conseil d'Administration de la Société pourra être prise par la voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société (résolution circulaire). Une résolution adoptée suivant cette procédure sera réputée l'avoir été à la date de la dernière signature.

10. Les minutes de toutes réunions du Conseil d'Administration seront signées par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Administrateurs.

#### **Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société et pour prendre toutes décisions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts ne réservent pas à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

2. Conformément à l'article 60 de la Loi sur les Sociétés, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, membres de la direction, gérant ou tout autre agent, Actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le Conseil d'Administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachés à ces délégations de pouvoir.

**Art. 17. Rapports de la Société avec les tiers.** La Société est engagée, en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, et par tout signataire dûment autorisé, dans les limites de cette autorisation.

**Art. 18. Conflit d'intérêts.**

1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

2. Aucun Administrateur ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa seule position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir en relation avec tel contrat ou autre affaire.

3. Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport spécial devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

**Art. 19. Commissaires aux Comptes - Réviseurs d'entreprise.**

1. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires qui peuvent être des Actionnaires ou non. Si la Société dépasse la limite de deux des trois critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sera (seront) donc désigné(s) par l'Assemblée Générale, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

2. L'Assemblée Générale nomme le ou les commissaires, détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions, qui ne peut toutefois excéder six (6) ans. Les commissaires aux comptes peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motifs, par l'Assemblée Générale.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Affectation des bénéfices.**

1. L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos et détermine l'existence de bénéfices nets distribuables.

2. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pourcent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

3. Sur rapport et recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décidera de la manière dont le reste du bénéfice annuel net sera affecté et décidera seule de la distribution de dividendes. Des dividendes intérimaires pourront être distribués aux conditions et termes prévus par la Loi sur les Sociétés.

4. Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise.

**Art. 22. Dissolution et Liquidation.**

1. En cas de perte de la moitié du capital social de la Société, le Conseil d'Administration convoquera une Assemblée Générale qui aura lieu dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la date à laquelle cette perte a été ou aurait dû être constatée par le Conseil d'Administration. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit délibérer sur la dissolution ou non de la Société, dans les conditions de quorum et de majorité requis pour les modifications des Statuts et prévues à l'article 12.

Les mêmes règles s'appliquent en cas de perte d'au moins trois quart (3/4) du capital social émis de la Société, à condition que, dans ce cas, la dissolution soit approuvée par un quart seulement des suffrages valablement exprimés lors de l'Assemblée Générale.

2. En cas de dissolution de la Société, volontaire ou sur le fondement du paragraphe 1 du présent article, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs. Sauf volonté contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

**Art. 23. Loi applicable.**

1. Les présents Statuts sont régis par le droit luxembourgeois et doivent être interprétés conformément à ce dernier.
2. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés»).

*Sixième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer les membres du Conseil d'Administration suivants pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société de 2018:

- *Administrateur de la catégorie A:*

- Madame Sylvie Buhagiar, avocat, née le 20 juillet 1960, à Boulogne-Billancourt, France, résidant au 11, rue Michel Chauvet, 1208 Genève, Suisse.

- *Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Eric Fort, avocat, né le 15 août 1963, à Sankt Vith, Belgique, résidant professionnellement à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg; et

- Madame Catherine Koch, employée, née le 12 février 1965, à Sarreguemines, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer le commissaire aux comptes suivant pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société de 2018:

A3T S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687.

*Huitième résolution*

L'Actionnaire Unique décide que le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg à partir de la date qu'en tête.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Lois sur les Sociétés.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.600.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et résidence, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MEDERNACH, S. HAJEK, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 décembre 2012. Relation: RED/2012/1796. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013000898/393.

(120226785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Fruiterroir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 173.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65587 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000880/10.

(130000148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Global Logistic Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 85.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000899/9.

(13000042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Goldenstorm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.  
R.C.S. Luxembourg B 134.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000902/9.

(120227014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Information Management International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.  
R.C.S. Luxembourg B 148.893.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 19/12/2012*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du dix neuf décembre deux mille douze:

- L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide la révocation avec effet immédiat, du mandat d'administrateur de la société de Monsieur Michaël NEYROUD van de Par, né le 31/05/1981 à Strasbourg, avec adresse professionnelle: 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange,.

- L'assemblée générale ordinaire des actionnaires nomme administrateur la société Européenne de Techniques et de Gestion S.A. représentée par Madame Odile DEMEERSEMAN avec adresse professionnelle: 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange, constituée en date du 27 décembre 2005, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 113.217 et ayant son siège social au 24, rue Gaffelt L-3480 Dudelange, en remplacement de Monsieur Michaël NEYROUD van de Par avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2013.

- L'assemblée générale ordinaire des actionnaires constate la démission de la société IAS Consulting Limited, avec siège social à 40 Woodborough Road, Winscombe, BS25 1AG, United Kingdom, de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

- L'assemblée générale ordinaire des actionnaires nomme la société Viscomte S.à r.l., constituée en date du 21 novembre 2011, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 164.981 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra en 2013.

Référence de publication: 2013000974/26.

(120226820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Developole S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 99.712.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 novembre 2012 que:

- Les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur-délégué, du Président du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'Administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

\* Laurent MULLER, Docteur en économie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

\* Frédéric MULLER, Expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- aux fonctions d'Administrateur, de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué pour des mandats d'une durée de six ans:

\* Marc MULLER, Expert-comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

\* Marc Muller Conseils S.à r.l. (anc. Fiduciaire Marc Muller S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 80 574.

Les mandats des Administrateurs, du Président du Conseil d'Administration, de l'Administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013000780/31.

(120226829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

### **Humboldt Multi Invest C SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.207.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. Dezember 2012*

#### *Fünfter Beschluss*

Die ordentliche Generalversammlung beschließt die Wiederernennung der Herren:

- Joachim ERHARDT,
- Markus SCHAUB und
- Dominik PFLÜGER,

als Mitglieder des Verwaltungsrats bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2013 stattfindet und über den Jahresabschluss entscheidet.

#### *Sechster Beschluss*

Die ordentliche Generalversammlung ernennt PricewaterhouseCoopers S.ä.r.l., mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer wieder. Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2013 stattfindet und über den Jahresabschluss entscheidet.

*Für Humboldt Multi Invest C SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable-fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013000920/23.

(120226921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

### **Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration tenue en date du 19 décembre 2012:*

1. la démission de l'administrateur de classe B de la société:

- William Fawcett, a été acceptée avec effet au 19 décembre 2012.

2. la démission de l'administrateur de classe A de la société:

- Marco Kemper, a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.

3. la nomination de l'administrateur de classe A de la société:

- Noel Mc Cormack, avec adresse à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013.

4. la nomination de l'administrateur de classe B de la société:

- Robert Kuzloski, avec adresse à 29 Richmond Road, Pembroke HM 08, Bermudes a été acceptée avec effet au 19 décembre 2012 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013000870/22.

(130000291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**ERF Paris No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 173.825.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

CS European Retail No. 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B 172907,

represented by Mrs Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.**

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ERF Paris No. 1 S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, to either directly or via other companies, whose articles contain respective provisions, hold, administrate, manage and dispose of Real Estate Assets (hereafter «Real Estate Companies»). Interests and participations in Real Estate Companies shall only be acquired and held by the Company, if permanent income can be expected to accrue and provided that the holding of participations in Real Estate Companies must be at least as liquid as Real Estate Assets held directly by the Company.

3.2 The Company may further acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as hereditary building rights (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte); hereafter «Real Estate Assets»). Rights equivalent to real property may only be acquired if permanent income can be expected to accrue from such rights.

3.3 Interest and participations in companies not qualifying as Real Estate Companies must not be acquired and held by the Company.

3.4 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-

FIS such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS:

3.4.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage Real Estate Assets;

3.4.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. In particular, the Company may:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not provided that i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS such activities do not result in a breach of the restrictions pertaining to the borrowing of outside capital by Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS and ii) in case of borrowings from any Luxembourg or foreign Connected Company, the amount of the borrowing does not exceed 50% of the market value of the Real Estate Assets held by the Company;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS the terms are market terms;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.4.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

**Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the meeting or all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV. - General Meeting of Shareholders**

**Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

## Chapter V. - Business year

### Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> October and ends on the 30<sup>th</sup> September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### Art. 15. Distribution right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## Chapter VI. - Liquidation

### Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable Law

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30<sup>th</sup> September 2013.

### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Michael Chidiac, manager, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, manager, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

- Mr Richard James, manager, residing professionally at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER, London, United Kingdom.

- Ms Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CS European Retail No. 1 S. à r.l. une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 172907,

représentée par Madame Lorna Mackie gérant, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ERF Paris No. 1 S. à r.l.», qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

##### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Biens Immobiliers (ci après «Sociétés Immobilières»). Les intérêts et participations dans les Sociétés Immobilières ne peuvent être acquis à condition qu'ils génèrent un revenu permanent et que la détention des participations dans des Sociétés Immobilières soit aussi liquide que les Biens Immobilier détenus directement par la Société.

3.2 La Société peut en outre acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (ci après les «Biens Immobiliers»). Les droits assimilés à des Biens Immobiliers ne peuvent être acquis à condition qu'ils génèrent un revenu permanent.

3.3 La Société ne doit ni acquérir ni détenir des sociétés que ne sont pas des Sociétés Immobilières.

3.4 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS:

3.4.1 acquérir, détenir et disposer d'avoirs de toute espèce nécessaire à la gestion des Biens Immobiliers;

3.4.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (ci après les «Sociétés Liées»), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier. La Société peut en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non à condition que i) pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS et ii) en cas d'emprunt d'une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère, le montant de l'emprunt ne dépasse pas 50% de la valeur du marché des Biens Immobiliers détenus par la Sociétés;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés à condition que i) pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS les conditions sont celles du marché;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avoirs et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et

3.4.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Capital, Parts**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des Parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre III. - Gérance**

#### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

#### **Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président de la séance ou par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV. - Assemblée Générale des Associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés(s) - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

## **Titre V. - Exercice social**

### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VI. - Liquidation**

### **Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2013.

### *Souscription - Libération*

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

- 1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:
- Monsieur Michael Chidiac, gérant, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
  - Monsieur Godfrey Abel, gérant, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.
  - Monsieur Richard James, gérant, demeurant professionnellement à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6 ER, Londres, Royaume-Uni.
  - Madame Lorna Mackie, gérant, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.
- Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MACKIE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17068. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013000822/444.

(130000215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Dentsply CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.739.671.114,40.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.469.

—  
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 20 décembre 2012:

1. La démission de Monsieur Daniel Mark REED, de son mandat de gérant de la société, a été acceptée avec effet au 11 décembre 2012.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de la société, avec effet au 11 décembre 2012 et pour une durée indéterminée:

- Madame Valerie Sue DOUDS, née le 16 mars 1962 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Dentsply International Inc., 221 West Philadelphia Street, Suite 60W, York, PA 17405, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013000765/20.

(120226666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Exchequer Multiflex SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 151.774.

—  
DISSOLUTION

By decisions of the sole shareholder of the Company on 27 December 2012, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

The Sole Shareholder reviewed the liquidation report (rapport de liquidation).

*Second resolution*

The Sole Shareholder reviewed and resolved to accept the report of PwC Luxembourg on the good performance of the actions taken and the report presented by the Liquidator appointed as liquidator (liquidateur) of the Company by the Decisions of the Sole Shareholder of the Company dated 2 May 2012 during the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to give full release (quitus) to the Board for all its duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2011 and having ended 2 May 2012, the date of the decision of the Sole Shareholder to dissolve and liquidate the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to give full release (quitus) to the Liquidator, as liquidator (liquidateur) of the Company, for all his duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to give full release (quitus) to PwC Luxembourg, as auditor of the Company, for all its duties during, and in connection with, (i) the financial year having started on 1 January 2011 and having ended 2 May 2012, the date of the decision of the Sole Shareholder to dissolve and liquidate the Company, and (ii) the liquidation of the Company.

*Sixth resolution*

After considering that the outstanding liabilities of the Company have all been discharged and that no liquidation proceeds are outstanding, the Sole Shareholder resolved to close the liquidation on the date of this deed.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolved to set the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five years following the publication of the closing of the liquidation in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) at the following address: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28 Décembre 2012.

*Pour le compte Exchequer Multiflex SICAV-SIF*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013000811/41.

(130000172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**H&F Sensor Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 680.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.979.

—  
Par résolutions signées en date du 14 décembre 2012, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Robert Bradshaw Henske, avec adresse au One Maritime Plaza, étage 12<sup>th</sup> floor, CA-94111 San Francisco, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 17 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000912/13.

(120227046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Fleurs Passion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 12, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.757.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000871/10.

(120226963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**ERF Glasgow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 173.841.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

CS European Retail No. 1 S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B 172907,

represented by Mrs Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.**

1.1 There is formed a private limited liability company under the name ERF Glasgow S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, to either directly or via other companies, whose articles contain respective provisions, hold, administrate, manage and dispose of Real Estate Assets (hereafter «Real Estate Companies»). Interests and participations in Real Estate Companies shall only be acquired and held by the Company, if permanent income can be expected to accrue and provided that the holding of participations in Real Estate Companies must be at least as liquid as Real Estate Assets held directly by the Company.

3.2 The Company may further acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as hereditary building rights (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte); hereafter «Real Estate Assets»). Rights equivalent to real property may only be acquired if permanent income can be expected to accrue from such rights.

3.3 Interest and participations in companies not qualifying as Real Estate Companies must not be acquired and held by the Company.

3.4 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS:

3.4.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage Real Estate Assets;

3.4.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies»), it being understood

that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. In particular, the Company may:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not provided that i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS such activities do not result in a breach of the restrictions pertaining to the borrowing of outside capital by Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS and ii) in case of borrowings from any Luxembourg or foreign Connected Company, the amount of the borrowing does not exceed 50% of the market value of the Real Estate Assets held by the Company;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS the terms are market terms;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.4.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

**Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the meeting or all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV. - General Meeting of Shareholders****Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**Chapter V. - Business year****Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> October and ends on the 30<sup>th</sup> September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution right of Shares.**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Chapter VI. - Liquidation****Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Chapter VII. - Applicable Law**

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30<sup>th</sup> September 2013.

*Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

*General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Michael Chidiac, manager, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, manager, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

- Mr Richard James, manager, residing professionally at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER, London, United Kingdom.

- Ms Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CS European Retail No. 1 S. à r.l. une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 172907,

représentée par Madame Lorna Mackie gérant, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ERF Glasgow S. à r.l.», qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

##### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des Biens Immobiliers (ci après «Sociétés Immobilières»). Les intérêts et participations dans les Sociétés Immobilières ne peuvent être acquis à condition qu'ils génèrent un revenu permanent et que la détention des participations dans des Sociétés Immobilières soit aussi liquide que les Biens Immobilier détenus directement par la Société.

3.2 La Société peut en outre acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (ci après les «Biens Immobiliers»). Les droits assimilés à des Biens Immobiliers ne peuvent être acquis à condition qu'ils génèrent un revenu permanent.

3.3 La Société ne doit ni acquérir ni détenir des sociétés que ne sont pas des Sociétés Immobilières.

3.4 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS:

3.4.1 acquérir, détenir et disposer d'avoirs de toute espèce nécessaire à la gestion des Biens Immobiliers;

3.4.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (ci après les «Sociétés Liées»), étant entendu que la Société

ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier. La Société peut en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non à condition que i) pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS et ii) en cas d'emprunt d'une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère, le montant de l'emprunt ne dépasse pas 50% de la valeur du marché des Biens Immobiliers détenus par la Sociétés;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés à condition que i) pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS les conditions sont celles du marché;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avoirs et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et

3.4.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Capital, Parts**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des Parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Titre III. - Gérance**

#### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

**Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président de la séance ou par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV. - Assemblée Générale des Associés**

**Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés(s) - Votes.**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V. - Exercice social**

**Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

#### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

### **Titre VI. - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

#### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael Chidiac, gérant, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Godfrey Abel, gérant, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.
- Monsieur Richard James, gérant, demeurant professionnellement à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6 ER, Londres, Royaume-Uni.
- Madame Lorna Mackie, gérant, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue C.M. Spoo, L2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MACKIE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17069. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013000821/443.

(13000527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

### Société Civile Immobilière LEITESCH BERG, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8011 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 558.

L'an deux mille douze. Le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2) Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 3) Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.
- 4) Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy v. Letzebuerg.
- 5) Madame Danièle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue des Bois.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit: Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LEITESCH BERG, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 558 (NIN 1983 7000 087).

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 1983, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 67 du 15 mars 1983, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 407 du 3 mai 2005.

Que le capital social s'élevait au montant de trois millions francs luxembourgeois (LUF 3.000.000.-), faisant actuellement le montant de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit Euros six Cents (€ 74.368,06), représenté par soixante (60) parts d'intérêts.

Que les parts d'intérêts sont réparties comme suit:

1) Monsieur Paul LEESCH, prénommé, cinquante-deux parts d'intérêt . . . . .	52
2) Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, deux parts d'intérêt . . . . .	2
3) Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, deux parts d'intérêt . . . . .	2
4) Madame Doris LEESCH, prénommée, deux parts d'intérêt . . . . .	2
5) Madame Danièle LEESCH, prénommée, deux parts d'intérêt . . . . .	2
Total: soixante parts d'intérêt . . . . .	60

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence du montant de SIX CENTS (€ 0,06) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-QUATOZRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS SIX CENTS (€ 74.368,06) au montant de SOIXANTE-QUATOZRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (€ 74.368.-) sans annulation de parts d'intérêt par le remboursement du montant de SIX CENTS (€ 0,06) aux associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts d'intérêt au montant d'UN EURO (€ 1.-) et constatent que le capital social de SOIXANTE-QUATOZRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (€ 74.368.-) est désormais représenté par soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit (74.368) parts d'intérêt d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit (74.368) parts d'intérêt sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Paul LEESCH, prénommé, soixante-quatre mille quatre cent cinquante-deux parts d'intérêt . . .	64.452
2) Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf parts d'intérêt . . . . .	2.479
3) Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf parts d'intérêt . . . . .	2.479
4) Madame Doris LEESCH, prénommée, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf parts d'intérêt . . . . .	2.479
5) Madame Danièle LEESCH, prénommée, deux mille quatre cent soixante-dix-neuf parts d'intérêt . . . . .	2.479
Total: soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit parts d'intérêt . . . . .	<u>74.368</u>

*Troisième résolution*

Les associés décident ensuite de réduire le capital social à concurrence du montant de DIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (€ 10.587.-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-QUATOZRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (€ 74.368.-) au montant de SOIXANTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-ET-UN EUROS (€ 63.781.-) par annulation de dix mille cinq cent quatre-vingt-sept (10.587) parts d'intérêt et par le remboursement du montant de DIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS (€ 10.587.-) aux associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-ET-UN EUROS (€ 63.781.-), représenté par soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-et-une (63.871) parts d'intérêt d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-et-une (63.871) parts d'intérêt sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff, cinquante-cinq mille deux cent soixante-dix-sept parts d'intérêt . . . . .	55.277
2) Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert, deux mille cent vingt-six parts d'intérêt . . . . .	2.126
3) Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald, deux mille cent vingt-six parts d'intérêt . . . . .	2.126
4) Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy v. Letzebuerg, deux mille cent vingt-six parts d'intérêt . . . . .	2.126
5) Madame Danièle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue des Bois, deux mille cent vingt-six parts d'intérêt . . . . .	2.126
Total: soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-et-une parts d'intérêt . . . . .	<u>63.781</u>

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LEESCH, M. LEESCH, J. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2231. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171102/87.

(120225004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

**ACDSI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.502.

Le bilan de clôture et l'annexe légale au 24 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la date susmentionnée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001500/10.

(130000925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Autogrill Europe Nord-Ouest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 88.543.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 décembre 2012:*

*Résolutions:*

L'assemblée a décidé:

- de clôturer la liquidation,
- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société,
- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001495/18.

(130001012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**A.R.A. Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4885 Lamadelaine, 14, rue de la Providence.  
R.C.S. Luxembourg B 86.281.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001474/10.

(130000845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 19.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 128.583.

EXTRAIT

En date du 24 Décembre 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mr. Frank Lochan comme gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- Nomination au poste de gérant de Mr. Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960 à Edinburg (Royaume Uni) et avec adresse privée au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001558/16.

(130001225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**SEI-Société Européenne d'Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 52.811.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001275/10.

(120226992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**SESA-Conseil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 164.980.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001278/10.

(120226742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 151.725.

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013001272/10.

(120227024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Sweeper Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 98.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001261/10.

(130000323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**SCG STE Maurice 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 90.612.

Par résolutions signées en date du 20 décembre 2012, l'associé unique a décidé d'acter et d'accepter la démission de Desmond Taljaard de son mandat de gérant avec effet au 20 décembre 2012 et de nommer Sarah Broughton, avec adresse professionnelle au 2 Harewood Place, Londres W1S 1BX, Royaume Uni au mandat de gérant A, avec effet au 20 décembre 2012, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001269/14.

(120226669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Sahos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 157.464.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001267/10.

(130000048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Space Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 50.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31/12/2012.

Signature.

Référence de publication: 2013001295/10.

(120226928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**SRD Steel & Pipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 31.420.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001297/10.

(120226711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**S.D.I.C. S.A., Société de Développement International et de Capitaux S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 92.598.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001289/10.

(120227006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 79.197.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2012, la résolution suivante a été prise:  
Le mandat du commissaire aux comptes GT Experts Comptables Sàrl est renouvelé pour une nouvelle période et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2017.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013001303/14.

(130000035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Syscom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.  
R.C.S. Luxembourg B 37.858.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001310/10.

(120226710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**SVP Mexico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 99.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001304/10.

(120226788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Teufel Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 153.971.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013001316/10.

(130000250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Teck Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.318.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 155.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001314/10.

(120226701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Swissval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 71.561.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

SWISSVAL S.A.

M. C. J. Weijerman

*Gérant*

Référence de publication: 2013001306/14.

(120227026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Topproof S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 51.222.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001347/10.

(130000450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**THEIS Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6180 Gonderange, 31, rue de Wormeldange.  
R.C.S. Luxembourg B 151.739.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001340/10.

(130000013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**TEREOS Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 134.415.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65626 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001339/10.

(130000419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**TELITAL PARTECIPAZIONI S.A., Industrie per le Telecomunicazioni, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 50.677.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Telital Partecipazioni S.A., Industrie per le Telecomunicazioni 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 28 décembre 2012 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Référence de publication: 2013001338/11.

(130000120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Société de Participations Etrangères S.A. (S.P.E. S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 24.301.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Claude Geiben / Nicolas Schaeffer jr.

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013001290/13.

(130000165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Sweeper Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 98.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001262/10.

(130000328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**S-Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 162.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001246/10.

(120227066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 124.563.

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013001249/10.

(120227023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Roose Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 143.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001239/10.

(120226944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Swissval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 71.561.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

SWISSVAL S.A.

M. C. J. Weijerman

Gérant

Référence de publication: 2013001307/14.

(120227029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Trasteel Trading Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001355/10.

(120226688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Toproof S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.222.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001348/10.

(130000451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Ultra Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1863 Luxembourg, 11, Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 103.661.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001363/10.

(120226739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Umbrella Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.071.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65614 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001364/10.

(130000406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Swissval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.561.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

SWISSVAL S.A.

M. C. J. Weijerman

*Gérant*

Référence de publication: 2013001309/14.

(130000483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Trumpet SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 116.554.

—  
Extrait des résolutions adoptées en date du 16 mai 2012 lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire

*Conseil d'Administration:*

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaires sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2018 et statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

Ces administrateurs sont:

- Marc GIORGETTI, administrateur-délégué, demeurant 2, route de Luxembourg à Dondelange
- Paul GIORGETTI, administrateur, demeurant 102, rue Kohlenberg à Luxembourg
- Paul FEIDER, administrateur, demeurant 9, rue Jean Pierre Thoma à Luxembourg

*Commissaire aux comptes:*

La fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à R.L., 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg (B60 219) est nommée commissaire aux comptes; son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2018 et statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

Référence de publication: 2013001359/21.

(130000104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Belfius Financing Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 156.767.

—  
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 04 janvier 2013, Messieurs Wilfried WOUTERS et Peter FRANCK ont démissionné de leur mandat d'administrateur de catégorie A.

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de catégorie A en remplacement de Messieurs Wilfried WOUTERS et Peter FRANCK démissionnaires:

- 1) Monsieur Dirk VANDERSCHRICK, né le 20 août 1965 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 44, Boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;
- 2) Monsieur Luc VAN THIELEN, né le 18 mars 1960 à Aarschot (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 44, Boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 04 janvier 2013.

Pour: BELFIUS FINANCING COMPANY

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013002987/22.

(130002735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---

**Avanza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 544.252,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.744.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002982/11.

(130002933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---

**Berimor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.554.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 20 novembre 2012 de la société Berimor Investments S.à r.l. que les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 20 novembre 2012:

Monsieur You Jiang, né le 19 juin 1958 à Shangai, Hong Kong, avec adresse professionnelle au 1 Austin Road West Kowloon, International Commerce Centre, Unit 1703-1706, Level 17, Hong Kong, en qualité de Gérant A de la Société.

- Nomination du Gérant A suivant en date du 20 novembre 2012 pour une durée indéterminée:

Monsieur Baodong Yu, né le 11 octobre 1963 à Beijing, Hong Kong, avec adresse professionnelle au 1 Austin Road West Kowloon, International Commerce Centre, Unit 1703-1706, Level 17, Hong Kong, en qualité de Gérant A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Yumin Liu, Gérant A
- Yee Ming Tong, Gérant A
- Baodong Yu, Gérant A
- Martinus C.J. Weijermans, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berimor Investments S.à r.l.  
Marco Weijermans  
Gérant B

Référence de publication: 2013002988/26.

(130002720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---

**Aviva Investors Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002983/10.

(130002724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---

**Betafence Topco Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.557.

La Société informe les tiers que la dénomination sociale correcte de son associé actuellement inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous Gilde Buy-Out Fund II B.V., numéro d'immatriculation 301648370000, est Gilde Buy-Out Fund II B.V.

La Société porte en outre à la connaissance des tiers le changement d'adresse suivant concernant ses associés, à savoir:

- Gilde Buy-Out Fund II B.V. est désormais domiciliée à Herculesplein 104, 3584AA Utrecht, Pays-Bas;
- Gilde Buy-Out Fund II C.V. est désormais domiciliée à Herculesplein 104, 3584AA Utrecht, Pays-Bas;
- Gilde Buy-Out Fund II Parallel B.V. est désormais domiciliée à Herculesplein 104, 3584AA Utrecht, Pays-Bas;
- Gilde Buy-Out Fund II Parallel C.V. est désormais domiciliée à Herculesplein 104, 3584AA Utrecht, Pays-Bas.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013002993/18.

(130002740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---

**Art' Lux Voyages & Evenements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.104.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 novembre 2012 que l'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Edouard Maire de son mandat d'administrateur avec effet au 27 novembre 2012.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Mademoiselle Delphine Poillot, née le 3 octobre 1970 à Reims (France), demeurant professionnellement L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 27 novembre 2012.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Madame Audrey Balland de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 27 novembre 2012.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Pierre Begasse de Dhaem, né le 8 janvier 1971 à Liège (Belgique), demeurant à B-4671 Barchon, 4, rue Vieille Voie d'Ardenne (Belgique), en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, avec effet au 27 novembre 2012.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013002974/24.

(130002917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---

**APF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.602.

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 décembre 2012 que Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, née à Hayange (France), le 20 avril 1976, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de M. Roel SCHRIJEN, démissionnaire. Sa co-optation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013002965/15.

(130002814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---

**Altice VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.425.615,10.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.725.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 27 décembre 2012*

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Anne-Laure COATES de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 décembre 2012.

2. L'associé unique décide de nommer, en remplacement de Madame Anne-Laure COATES, Madame Emilie SCHMITZ, née le 8 février 1982 à Metz (France), résidant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, jusqu'au 6 novembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013002956/15.

(130003131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.